



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*** **

COMMUNE DE VILLEPARISIS

*** **

Direction Générale – Pôle ressources et perspectives

*** **

Direction des Achats et de la Commande Publique

EXE10

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES AVENANT N°01

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de la personne publique

COMMUNE DE VILLEPARISIS,

32 rue de Ruzé

77270, Villeparisis

Tél : 01 64 67 52 41

SIRET : 217 705 144 000 12

Courriel : marches@mairie-villeparisis.fr

Représenté par Monsieur Frédéric BOUCHE, le « Maire »

B - Identification du titulaire du marché public

ENTREPRISE GENERALE FRANCAISE,

133 avenue Charles Gide

77270, Villeparisis

Tél : 09 67 15 03 38 / 06 09 44 04 93

SIRET : 481 739 019 000 26

Courriel : egf.77orange.fr

Représenté par Monsieur Antonio Fernando DE ALMEIDA ESTEVES, le « Gérant »

C - Objet du marché public

Référence du marché public : CT26006

Objet : Travaux de couverture de l'école Anatole France

Durée prévisionnelle d'exécution du marché public : Trois (03) mois, à compter de sa date de notification.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 57 372,00 €
- Montant TTC : 61 908,00 €

D - Historique des avenants

Sans objet

E - Objet de l'avenant

Fondement juridique : L'article L2194-1 du Code de la Commande Publique dispose que « Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;

5° Les modifications ne sont pas substantielles ;

6° Les modifications sont de faible montant.

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché.»

L'article R2194-7 du Code de la Commande Publique dispose également que « Le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles.

Pour l'application de l'article L. 2194-1, une modification est substantielle, notamment, lorsque au moins une des conditions suivantes est remplie :

- 1° Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- 2° Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;
- 3° Elle modifie considérablement l'objet du marché ;
- 4° Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6. »

Faits et justifications : Le présent avenant est établi conformément aux dispositions des articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique. Il a pour objet de corriger une erreur matérielle constatée au stade de l'exécution du marché. Cette modification n'est pas substantielle au sens des dispositions du Code de la commande publique.

Ainsi, il convient désormais de faire une lecture de l'article 8.3 de l'Acte d'engagement valant Cahier des clauses particulières ainsi qu'il suit :

Au lieu de lire :	Lire plutôt :
Montant HT : 57 372,00 €	Montant HT : 57 372,00 €
Montant TVA (20%) : 10 318,00 €	Montant TVA (20%) : 11 474,40 €
Montant TTC : 61 908,00 €	Montant TTC : 68 846,40 €
Soit en toutes lettres : cent-treize mille trente et un euros virgule quatre -vingts cents	Soit en toutes lettres : soixante-huit mille huit cent quarante-six virgule quarante cents

Incidence financière de l'avenant : L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non

☐ Oui

Montant de l'avenant n°1 : SANS OBJET

- Taux de la TVA :

- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : 0%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 57 372,00 €
- Montant TTC : 68 846,40 €

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M ^{rs} DE ALMEIDA ESTEVES Antonio Fernando	Villeparisis le 28/07/2026	

G.E.
133, avenue Charles Gide
77270 VILLEPARISIS
Tél : 01 64 67 78 52
Fax : 01 64 67 78 52
APE 4399 A

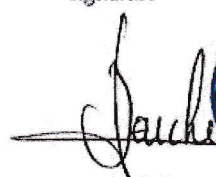
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

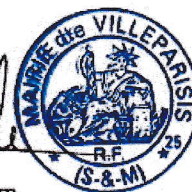
G - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la Commune de Villeparisis :

A Villeparisis, le 28/07/2026

Signature


Frédéric BOUCHE
Maire de Villeparisis



H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

A Villeparisis le 30/07/2026 à 10h00.

E.G.F.

133, avenue Charles Gide
77270 VILLEPARISIS
tél. 09 63 51 46 68 - Fax 01 64 67 78 52
Port. 06 09 44 04 93
SIRET : 481 739 019 00026 - APE 4399 A